

**MAIRIE
DE
COUR SUR LOIRE**



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 Juin 2021

Membres présents : Annie GONCALVES, Alix de LAUBIER, Béatrice OKECKI, François DAUBIGNY, Sylvère GENTE, Jean Yves GONIDEC, Joël LAMBLIN, Serge LEGOFF, Jean Michel MORISSET, Benjamin GIRARD.

Un absent excusé Bertrand POMMIER. Pouvoir donné à Annie GONCALVES

Réunion en présence de Marie GARDAN secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance Joël LAMBLIN

Mme le Maire soumet au vote les PV des réunions du 30 janvier 2021 et 27 mars 2021. Approuvés à l'unanimité.

. Vote des subventions aux associations :

Lecture est faite des décisions prises par le conseil municipal. La liste définitive est soumise au vote. Vote à l'unanimité.

. Décision modificative n°1 du budget

Il y a nécessité de modifier le budget comme suit :

- Article 6574 : Subventions fonctionnement aux associations – 273.04 €
- Article 739211 : Attributions de compensations + 273.04 €

Cette modification est soumise au vote.

Vote à l'unanimité.

. Délibération modificative pour erreur d'indice rémunération maire/adjoints :

Suite à une erreur dans le calcul, le Trésor Public et la Préfecture ont demandé une modification et une nouvelle délibération qui ne changent rien aux montants. Vote à l'unanimité.

. Cimetière :

Suite à une réunion avec la société CATON et des intervenants avertis, Alix de LAUBIER et Jean Michel MORISSET exposent les préconisations et règles en matière d'incinération et dispersion des cendres au Jardin du Souvenir. La redevance pour dispersion et fourniture de plaque commémorative gravée doit être revue. Tout le nouveau processus sera disponible en Mairie.

Il est urgent et obligatoire de prévoir un ossuaire. Un projet de columbarium ou de cave-urnes sera mis prochainement à l'étude.

Il est rappelé qu'aucuns travaux ne peuvent être effectués dans le cimetière sans un accord de la Mairie. Le Maire représente la police du cimetière.

. Urbanisme :

Exposé de Joël LAMBLIN concernant les dossiers en cours. Déclarations et conformité des travaux.

Mme Adrienne BARTHELEMY Architecte des Bâtiments de France et Mme Karine GRANDEMENGE technicienne ont rendu visite à la commune le 18 juin 2021 après midi pour faire un point sur le règlement SPR.

Une visite de l'église a permis de constater que la toiture a besoin d'être réparée. Il a par ailleurs été conseillé d'entamer un projet de remise en état de cet édifice. Compte tenu de l'importance des sommes en jeu il a été prévu de commencer par des demandes de devis.

. VEOLIA : nouveau contrat d'entretien :

Le contrôle des 13 hydrants (bornes à incendie) se feront, à partir de 2021, alternativement une année VEOLIA l'année suivante le SDIS. De ce fait le contrat d'entretien qui lie la commune et VEOLIA est modifié. Vote à l'unanimité pour.

. Syndicat de lagunage :

Sylver GENTE nous informe de l'obligation de procéder au curage de la station de lagunage qui atteint voire dépasse le taux de 36 % de boues avec une trop importante teneur en phosphore. La charge de cette intervention (80 %) est partagée avec la commune de Suèvres (20 %). Un dossier sera monté pour obtenir d'éventuelles subventions.

. Elections départementales et Régionales :

Tableau des présences aux bureaux, consignes sanitaires, dépouillement. Tour d'horizon de tous les paramètres liés à ces élections.

. Approbation des nouveaux statuts du SMAEP :

Les nouveaux statuts ont été transmis aux conseillers par notre secrétaire avant la séance afin qu'ils en prennent connaissance. Aucune question. Vote à l'unanimité.

. CCBVL :

Jean Yves GONIDEC expose les projets de la CCBVL entre autres la construction d'un nouveau CFA à Blois, le projet « PANHARD » sur la Zone CHAMBORD. (Consultable à la Mairie de MER), création d'un centre de formation pour la centrale nucléaire et le secteur de la logistique, mise en service de la ferme photovoltaïque, méthaniseur, etc.

. Questions diverses :

Réflexion sur la modification du parking en haut de la rue de l'église.

Organisation du 14 juillet. Une boisson sera offerte autour de l'orchestre mais il ne pourra y avoir de buffet pour des raisons sanitaires liées à la pandémie. Des tables pourront être mise à disposition pour ceux qui souhaiteront apporter leur pique-nique.

Le 17 juillet : cinéma en plein air organisé par le relais du tourisme. Pas plus d'informations pour le moment.

Ste RADEGONDE. La cérémonie aura lieu. Il n'y aura pas de cocktail organisé par la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50.